

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 29 Août 2019 à 20 heures

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,  
Marie-Line THEIS - Michel THIEBAUT - René BAGARD - Christelle PHULPIN.  
Christophe BERNASCONI - Gérard BONATO - Chantal ARNOUX - Jean GRANDPRÉ –  
Annie LEVREY-DELON - Evelyne FREY – Nadine FRESSE – Sarah GRIVEL – Line  
SKORKA - Thierry VOIGNIER - Daniel MALE - Stéphanie FERRY - Aurélien BANSEPT –  
Gérard GEORGES.

Absents excusés : Renée BALY, Daniel THIERY.

Absents : François MARCHAL, Jean-Yves BOITTE.

Procurations : Renée BALY à Michel THIEBAUT et Daniel THIERY à Line SKORKA.

### **1. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DE LA FOURNITURE D'UN VEHICULE UTILITAIRE POUR LES SERVICES TECHNIQUES.**

<b>Entreprises</b>	<b>H.T</b>	<b>T.V.A</b>	<b>T.T.C</b>
Renault Master Simple cabine + benne	48 759.30 €	10 128.62 €	58 887.92 €
Volkswagen Crafter + benne	52 357.31 €	10 471.46 €	62 828.77 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de la société Renault By My Car de Saint-Dié pour la fourniture d'un Renault Master simple cabine avec benne, neuf, pour un montant de 58 887.92 € T.T.C.

**2. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE RUE DU VIVIER ET RUE DES DEPORTES.**

<b>Entreprises</b>	<b>Prix H.T</b>	<b>Nbr de points suivant Prix/valeur technique/ Environnement</b>	<b>Classement</b>
HYDR'EAU SERVICES	284 696 €	6.95	3
PRESTINI	260 845 €	8.03	2
HOULLON	297 780 €	6.28	4
BROGLIO	247 965 €	5.45	5
VILLAUME TP	192 149 €	9.50	1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Choisit l'entreprise VILLAUME TP, pour un montant de 192 149.00 € H.T, soit 230 578.80 € T.T.C.

**3. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE RUE DE TRIEUCHE.**

<b>Entreprises</b>	<b>Prix H.T</b>	<b>Nbr de points suivant Prix/valeur technique/ Environnement</b>	<b>Classement</b>
VILLAUME TP	45 030.80 €	18.2	1
STPI	50 925.00 €	17.88	2
HYDR'EAU SERVICES	61 553.50 €	16.05	3
HOULLON	72 100.00 €	15.13	4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Suivant l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 Juillet 2019, retient la proposition de l'entreprise VILLAUME d'Hurbache, pour un montant de 45 030.80 € H.T, soit 54 036.96 € T.T.C.

**4. ACTES DE SOUS TRAITANCE RELATIFS AU MARCHE AVEC L'ENTREPRISE LINGENHELD POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU STADE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les actes de sous traitance entre la société LINGENHELD de Sainte-Croix-en-Plaine, titulaire du marché de travaux de requalification de la Rue du Stade, et les sociétés HOUILLON de Raon l'Étape, pour du terrassement et remblai, pour un montant de 5 000 € H.T et EUREST BTP de Belfort, pour la pose de caniveau, pour un montant de 250 € H.T.

**5. ACTE DE SOUS TRAITANCE RELATIF AU MARCHE AVEC L'ENTREPRISE LINGENHELD POUR LA CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE DE LA RUE DU STADE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'acte de sous traitance entre la société LINGENHELD de Sainte-Croix-en-Plaine, titulaire du marché de travaux de création d'un parking Rue du Stade et la société HOUILLON de Raon l'Étape, pour du terrassement et remblai, pour un montant de 38 000 € H.T.

**6. BORDEREAU DE PRIX SUPPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU STADE.**

<b>Numéro de prix</b>	<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>
PS1	Plus-value déblais/remblais	2.50 € du m3
PS2	Génie Civil alimentation électrique	21.50 € du m linéaire
PS3	Chambre de tirage	550 € l'unité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le bordereau de prix supplémentaires dans le cadre du marché de travaux de requalification de la Rue du Stade.

**7. MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHE DE TRAVAUX DE CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE DE LA RUE DU STADE.**

Un marché complémentaire doit être validé afin de poursuivre les travaux de requalification de la Rue du Stade jusqu'au stand de tir. Pour rappel, le marché initial a été approuvé le 25 Juin 2019 et attribué à l'entreprise LINGENHELD, de Sainte-Croix-en-Plaine, pour un montant de 71 361.00 € H.T.

Les travaux, objets du marché complémentaire, comprennent le renforcement de la couche de roulement avec mise en place d'un fourreau France-Télécom, dans le prolongement des travaux du marché initial. Le montant du marché complémentaire est de 34 352.81 € H.T, soit 41 223.37 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le marché complémentaire avec la société LINGENHELD de Sainte-Croix-en-Plaine, titulaire du marché initial de requalification de la Rue du Stade, pour un montant de 34 352.81 € H.T, soit 41 223.37 € T.T.C.

**8. CONVENTION AVEC VOGELIS DEFINISSANT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES PARTIES S'ENGAGENT A ECHANGER DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.**

L'objet de cette convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles les deux parties s'engagent à échanger des données à caractère personnel dans le cadre de la facturation individualisée de l'eau, tout en garantissant une totale confidentialité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec VOGELIS définissant les conditions d'échanges des données à caractère personnel des résidents de Vogelis, dans le cadre de la facturation individualisée par la Commune de l'eau potable.

**9. CONVENTION AVEC LA REGION DE GENDARMERIE DU GRAND EST POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN BATIMENT, 2 RUE DU JARD DANS LE BUT D'OPTIMISER L'ENTRAINEMENT DES PERSONNELS DE LA GENDARMERIE NATIONALE EN STAGE OU DE PASSAGE AU CENTRE REGIONAL D'INSTRUCTION GRAND-EST.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux de la Maison des Sœurs à la Gendarmerie Nationale dans le but d'optimiser l'entraînement des personnels de la Gendarmerie Nationale, pour une durée d'une année à compter de la date de signature.

## **10. CONVENTION AVEC ORANGE BUSINESS SERVICES POUR LA GEOLOCALISATION DES VEHICULES COMMUNAUX.**

Il a été décidé, suite au vol d'un véhicule des services techniques, d'équiper les cinq véhicules utilitaires de balises GPS afin de pouvoir facilement les géolocaliser. La solution retenue est celle de la société OCEAN adossée à Orange Business Services, pour un montant mensuel de 16 € H.T par véhicule (soit un montant annuel de 1 152 € T.T.C pour les cinq véhicules) et une durée de 24 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la mise en place de balises GPS dans les véhicules communaux, pour un montant de 16 € H.T par véhicule et une durée de 24 mois.

## **11. ANNULATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2020 POUR REPORT CONCERNANT LES PARCELLES N°6 ET 13.**

Monsieur Aurélien BANSEPT propose, sur avis de l'Office National des Forêts et compte tenu du dépérissement des sapins et des épicéas, d'annuler l'état d'assiette 2020 concernant les parcelles 6 et 13.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'annulation de l'état d'assiette 2020 concernant les parcelles 6 et 13.

## **12. ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT AU TOIT VOSGIEN.**

En dehors d'une régularisation mineure, le Toit Vosgien propose à la Commune de reprendre dans le domaine public, une grande partie de la parcelle située 1 et 3 au Champ de Foire, cadastrée section A 1345. Cela permettrait à l'organisme social de diminuer significativement les frais d'entretien des espaces verts à la charge des locataires et pour la Commune de régulariser l'emprise de la voie de circulation.

Monsieur le Maire propose au Conseil de reporter cette question et d'attendre que les modalités d'acquisition soient clairement définies entre le Toit Vosgien et la Commune.

**13. MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES ONZE TRESORERIES DONT LES FERMETURES SONT PREVUES DANS LES VOSGES DONT SENONES ET RAON L'ETAPE.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention :

Pour des raisons évidentes de maintien d'un service public de qualité en milieu rural, refuse catégoriquement les fermetures des Trésoreries de Senones et Raon-l'Etape et demande plus généralement à ce que le projet de réorganisation de la DGFIP ne soit pas mis en application.

**14. AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention :

Suivant l'article R.1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise de manière permanente et générale Monsieur le Percepteur de Senones à engager des poursuites en l'absence de paiement spontané.

**15. MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF L'APPEL DES COQUELICOTS.**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale une motion de soutien émanant du collectif « L'appel des Coquelicots » dont l'objectif est d'informer sur les dangers que représente l'utilisation des pesticides de synthèse et des produits phytosanitaires en règle générale sur la santé publique, la biodiversité et les éco-systèmes.

Les services techniques de la Commune n'utilisent plus de pesticides depuis l'année dernière sauf au niveau du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Apporte son soutien au collectif « l'appel des coquelicots » dans son action visant à mettre fin à l'utilisation des pesticides de synthèse.

**16. REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DES ORGANES DELIBERANTS LORS DES ELECTIONS DE 2020.**

Au niveau de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges la répartition des sièges se fait en application du droit commun, il n'y a donc pas lieu de délibérer.

**17. COMMUNICATION : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES SUR L'EXERCICE 2018 REDIGE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,  
Approuve le rapport annuel d'activités sur l'exercice 2018.

**18. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,  
Approuve le compte rendu de la dernière séance.

**19. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

Les héritiers de Monsieur SANCHEZ proposent à la Commune d'acheter le terrain cadastré section A n°330, d'une contenance de 3 390 m<sup>2</sup>, pour un montant de 678 €.

Le Conseil Municipal, par 19 voix contre et 2 pour,  
Ne souhaite pas acquérir la parcelle A n°330.

**Présentation du Cahier du Ban n°10 le 31 août à la Médiathèque.**

**Concert d'orgue vendredi 13 septembre à l'Abbaye.**

**Fête du sport et des associations de samedi 14 septembre 17h à 21h, complexe sportif et Rue du stade.**

**Conférence la découverte de l'orgue le samedi 21 septembre à 17h30 à l'Abbaye**

-----  
**Séance levée à 21 heures 00**  
-----

